

## 1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics administratifs doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice dans les deux mois précédents l'examen de celui-ci.

Le CCAS a un caractère d'établissement public administratif.

Première étape du cycle budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur la situation financière du CCAS,
- de débattre sur les orientations générales du budget primitif et sur les engagements envisagés.

### **BUDGET PRINCIPAL CCAS**

Pour mémoire, le montant du budget du CCAS en section de fonctionnement et d'investissement, s'est élevé à 1.148.698,03 € en 2019. Un montant global de 1.145.380,50 € est prévu en 2020.

La section de fonctionnement englobe les dépenses courantes de fonctionnement, notamment les frais relatifs au fonctionnement des 4 foyers clubs et des centres sociaux, ainsi que les aides en faveur de la population en difficulté, selon détail ci-après. Il intègre aussi les actions envers les seniors.

Il englobe également les frais relatifs aux actions subventionnées à vocation sociale qui seront décrites ci-après, à savoir :

- Maison Relais de 25 places
- Baux glissants
- Plan hivernal 2019-2020
- Plateforme de Réussite Educative

Le budget principal est accompagné de deux budgets annexes :

Le budget annexe du portage des repas

Le budget annexe du CHRS

1/ Les 4 foyers clubs concernés sont le club de l'amitié, le foyer Pierre Desbordes, le club Bellicart et le foyer Soiron (hébergé à la RPA Jean Lefort). Sont prises en charge les dépenses de fonctionnement courantes pour le foyer Soiron (fluides et chauffage) et les fournitures comprenant ponctuellement des goûters pour les clubs.

2/ Le CCAS entretient également le centre social des Acacias, occupé par différentes associations, dont il est propriétaire.

3/ Depuis 2019, les subventions pour les associations à vocation sociale sont prises en charge par la Ville, qui diminue d'autant sa subvention au CCAS.

4/ Les aides financières comprennent les secours d'urgence, les aides et autres secours, les chèques d'accompagnement personnalisé à titre alimentaire et les chèques d'accompagnement personnalisé Energie et les chèques « relooking » le cas échéant.

C'est un montant total de 216 525 € qui a été remis en 2019 contre 236 333,07 € en 2018.

Les secours d'urgence se sont élevés à 7 330 €, ils ont été remis à 41 personnes (6 890 € en 2018 concernant 45 personnes).

Les aides et autres secours se sont élevés à 89 217 €, elles ont concerné 383 bénéficiaires (96 771,07 € en 2018 pour 419 personnes). Elles se sont réparties ainsi :

- Aides directes	➤ 60 806 €
- Factures EDF impayées	➤ 0 €
- Factures de gaz impayées	➤ 0 €
- Factures d'eau impayées	➤ 340 €
- Impayés de loyers envers l'OPAC	➤ 18 088 €
- Impayés de loyers envers Picardie Habitat	➤ 4 785 €
- Impayés de loyers envers la SA d'HLM	➤ 3 333 €
- Aides diverses et véhicules incendiés	➤ 1 865 €

Les chèques d'accompagnement personnalisé ont bénéficié à 2 464 personnes, à hauteur de 89 783 € pour 2 308 personnes pour les chèques à titre alimentaire (104 277 € pour 2 280 personnes en 2018) et à hauteur de 30 195 € pour 156 personnes pour ceux concernant l'énergie (21 695 € pour 115 personnes en 2018).

5/ Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), dispositif financé par la DDCS, a perçu une subvention en 2019 de 175 152 €, à laquelle s'ajoutent les redevances des résidents pour 10.745,66 €. Les dépenses 2019 pour 13 places d'hébergement correspondant à 4 043 nuitées et 6 728 repas, incluant la masse salariale de 3 agents, se sont élevées à 153.906,16 € Compte tenu du résultat excédentaire antérieur de 57.251,27 €, l'action pour 2019 présente un solde en excédent de 90.302,93 €. Les dépenses d'investissements s'élèvent à 6.491,70 €, financées par l'autofinancement de 7.168,31 €, portant l'excédent à 86.839,15 €.

6/ La Maison Relais, gérée par le CCAS, située avenue du Général Weygand et disposant de 25 places a perçu une subvention en 2019 de 77 208 € de la DDCS. Les dépenses incluant la masse salariale de 2 agents affectés au dispositif et les frais de siège, ainsi que des frais de fonctionnement liés à la location des logements, se sont élevées à 223.018,90 €. Compte tenu du résultat excédentaire antérieur de 51.591,61 €, l'action pour 2019 présente un solde excédentaire de 36.497,49 €. Le renouvellement de la demande de subvention sera effectué avec la remise des comptes et du rapport d'activité d'ici le 30 avril 2020.

7/ Le dispositif des baux glissants a donné lieu à l'octroi par la DDCS d'une subvention de 47 361 € en 2019, laquelle est affectée au remboursement à la Ville du poste de l'agent, intervenant social, en charge de ce dispositif ainsi qu'au remboursement des frais.

Un rapport d'activité a été établi sur 2019, il précise que ce sont 252 ménages qui ont bénéficié de cette action. (dont 12 ont été relogés en bail glissant)

Le renouvellement de la subvention pour cette action sera fait avant fin avril 2019. Il y a eu 252 suivis (soit 23 ménages par mois) vers et dans le logement. En intégrant le résultat déficitaire antérieur de 26.234,06 €, l'action présente en 2019 un solde excédentaire de 14.557,11 €.

8/ Une subvention de 35 700 € a été demandée à la DDCS pour la mise en œuvre du plan hivernal 2018-2019 pour lequel 10 places d'hébergement sont offertes rue St Lazare. A ce jour, la subvention n'a pas encore été versée.

9/ Pour 2020, le CCAS va poursuivre ses activités liées aux seniors comme il le fait depuis 2012. Ainsi des lignes de dépenses à hauteur de 88.720 € permettront de financer les fêtes de Pâques dans les Maisons de retraite, les goûters et animations, le repas de fin d'année, les spectacles et un voyage destiné aux aînés. A noter que le CCAS a obtenu le label Monalisa et continue à engager des actions à ce titre.

10/ Pour la PRE, une subvention de 93 938 € a été obtenue pour l'année 2019.

En 2019, 282 enfants ont bénéficié d'un parcours au sein de la PRE, soit 177 familles (coût moyen du parcours : 500 €/enfant).

En 2020, une subvention de 110 000 € sera demandée au CGET, et une subvention de 4 000 € sera demandée à la CAF dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

### **BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS**

Les repas à domicile sont en légère diminution par rapport à 2019 et 24 198 au 31.12.2019 contre 24 451 au 31.12.2018.

L'action présente un solde déficitaire de 42.739,09 € sur 2019. Néanmoins, compte tenu des excédents antérieurs, le résultat final est de 40.541,38 €. Le coût du repas est de 6.809 € TTC et celui encaissé est de 9.50 € TTC.

Le budget s'élèvera à 253.641,38 € en 2020, contre 296.380,47 €, incluant l'excédent de fonctionnement reporté.

Il n'y a pas d'investissement à prévoir sur ce budget, les véhicules étant en location.

### **BUDGET ANNEXE CHRS**

Pour la section de fonctionnement, selon les règles applicables aux établissements sociaux, le budget 2020 a été présenté à l'autorité de tutelle au 30 octobre 2019 pour un montant de 345 350 € sans le résultat reporté de 90.302,93 € incluant une masse salariale de 218 900 € pour 3 ETP. (En y incluant les frais de personnel liés aux fonctions d'accueil et de surveillant de nuit pour 103 400 €)

Pour 2019, les dépenses se sont élevées à 145 889€ dont une masse salariale de 83 419,50 € comprenant trois postes et le directeur à 30 %. (sans les frais liés aux fonctions d'accueil et de surveillant de nuit)

La dotation globale versée par la DDCS s'est élevée à 175.156 €

Un rapport d'activité sera remis d'ici le 30 avril 2020 à l'autorité de tutelle.

Concernant les investissements, l'immeuble occupé par le CHRS 6 rue Pasteur était la propriété de la Ville. Le bâtiment a été racheté sur le budget principal du CCAS en 2016. Des travaux de mise aux normes du bâtiment seront à prévoir à partir de 2021. Le CCAS y travaille actuellement en lien avec l'architecte de la Ville.

Compte tenu des frais de réparations de plus en plus onéreux, le véhicule du CHRS (Fiat Doblo de 2001) nécessite d'être remplacé.

## **CONCLUSION**

En conclusion, toutes les actions mises en place à ce jour continueront d'être menées et développées en faveur des populations fragilisées, dans un contexte économique et professionnel difficile, notamment les actions en faveur de la prévention des impayés de loyers, en faveur du relogement et de l'hébergement, l'aide au retour à l'emploi, ainsi bien entendu que l'aide alimentaire et l'aide au paiement des factures d'énergie par le biais des chèques d'accompagnement personnalisé.